Département de la Charente-Maritime

VILLE de ROYAN

OBJET :

Instance Tribunal Administratif de Perpigna c/ Ville de Royan

62121

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Décembre 1962

Le onze Décembre mil neuf cent soixante deux, à 20 h 30, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 7 Décembre 1962.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX BRENUSSEAU, LANOUE, MOUCHOT, LANUSSE, MONGRAND, GUILLAUD, POUGET, FONTANILLE, ETCHEBER, NARTEAU, BUJARD, GALLAND.

Représentés : M. BISCAYE par M. le Maire

M. BERLAND par M. FONTANILLE

M. FLAHAUT par Me HRENUSSEAU

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Medame la Contesse Espierre et Helle Louise de Perpigna ont ouvert une instance contre la Ville de Royan contre le Tribunal Administratif de Bordeaux, juridiction administrative à laquelle elle demande notemment d'annuler l'arrêté préfectoral du 10 Juillet 1962 pour détournement de pouvoirs et violation des formes légales.

Cet arrêté a été pris par M. le Préfet à l'issue de la procédure d'enquête d'utilité publique et parcellaire relative à l'expropriation dudit terrain en vue de l'édification d'un nouveau groupe scolaire.

VU ROCHEFORT S/MER le 21 Déc. 1962 Le Sous-Fréfet 1 Ryckebusch

Le Commeil Municipal

Vu l'avis de la Commission Plénière du 7 Décembre 1962

décide

de confier à Me SIRE, Avocat à Bordeaux, la défense des intérêts de la ville dans cette instance devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Pait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits Ont signé au registre MM. les membres prénents

POUR COPIE CONFORME Royan, le 26 Déc. 1962 Pr le Maire Adjoint Délégué, \

POUN EXTRAIT CONFORME Pr le Maire

ma) \* I Adjoint Délégué.